

Nom de la police

**Addendum à la sélection pour l'arc à poulies - Championnats panaméricains 2024,
Medellin COL**
(la « politique »)

Date d'approbation
26 février 2024

Date d'activation
26 février 2024

Mise à jour :

Cycle de révision

Coordonnateur du tir en campagne et du tir à l'arc nu,
gestionnaire de la haute performance, Conseil des
athlètes de Tir à l'arc Canada

Lien vers

1. Introduction

Ce document est un Addendum à la Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc 2024 de Tir à l'arc Canada pour les épreuves individuelles et par équipe. Le but de cet Addendum est de définir le processus spécifique et les critères utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) pour sélectionner les athlètes de tir à l'arc nu WA que TAC enverra concourir au Championnat PanAm de 2024, qui se tiendra à Medellin du 9 au 14 avril 2024. Seulement quatre hommes et quatre femmes de la division arc nu dans les classes seniors seront envoyés au Championnat panaméricain de 2024.

Il s'agit d'un événement autofinancé. TAC s'efforcera de financer un directeur d'équipe pour cet événement afin de soutenir l'équipe, mais cela n'est pas garanti.

2. Conditions d'admissibilité à l'équipe nationale d'arc nu 2024

Pour être sélectionnés afin de participer à ce championnat, les athlètes de tir à l'arc doivent répondre aux critères d'admissibilité décrits ci-dessous :

- Tirer un arc nu WA.
- Être citoyen.ne canadien.ne et posséder un passeport canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 1^{er} octobre 2024.
- L'athlète doit avoir atteint les scores de qualification de Tir à l'arc Canada tels que décrits ci-dessous à la clause 3b.

3.. Autorité de sélection

Sous la direction du Gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada, le Coordonnateur du tir en campagne et de l'arc nu aura l'unique autorité décisionnelle pour l'approbation des nominations des athlètes.

4. Processus de sélection des équipes

4.1 Objectif de performance

L'objectif du processus de sélection de l'équipe est le suivant : Sélectionner des athlètes ayant une probabilité raisonnable de terminer dans le premier quart de la compétition masculine et féminine.

4.2 Critères

Les critères spécifiques suivants seront utilisés pour la sélection des athlètes de tir à l'arc à l'arc nu qui participeront au Championnat panaméricain de 2024 :

Si un archer a l'intention de participer aux Championnats Panaméricains de 2024, il doit le faire savoir par courriel au coordinateur d'arc à poulies en campagne avant le 15 mars 2024.

Les archers doivent tirer et soumettre une carte de score pour deux (2) 720 inscrits dans la division d'arc nu Junior ou Senior (TAC /World Archery) ou d'autres associations nationales membres de la World Archery (par exemple, USA Archery) entre le 1^{er} mai 2023 et le 1^{er} mars 2024.

Il est de la seule responsabilité de l'archer de soumettre ses scores de qualification au coordinateur du tir à l'arc en campagne dans les délais impartis. Soumettre les cartes de pointage à Sean McKenty à : smckenty@archerycanada.ca. Une liste des archers ayant soumis leurs scores de qualification sera affichée sur le site web de TAC au fur et à mesure de leur réception.

4.3 Bris d'égalité

Les éventuels ex-aequo seront départagés par le nombre total de X, puis de 10, puis de 9, etc.

4.4 Classement

Les quatre (4) premiers archers et un (1) remplaçant ayant obtenu la moyenne la plus élevée égale ou supérieure aux scores minimaux de classement.

Il est de la seule responsabilité de l'archer de s'assurer que les scores sont tenus à jour. L'équipe potentielle sera annoncée le 1^{er} avril 2024. Les archers auront jusqu'au 8 avril pour contester le classement de l'archer sélectionné sur les listes de classement de 2024.

Les archers sélectionnés représenteront le Canada au Championnat panaméricain de 2024. Si l'un des quatre premiers archers choisit de ne pas participer, la place sera attribuée à l'archer suivant qui a satisfait aux exigences minimales. Cela se poursuivra jusqu'à ce que la liste des archers qualifiés soit épuisée. Aucun autre archer ne sera pris en considération.

Les archers sélectionnés devront signer l'entente de l'athlète pour 2024, ainsi que compléter et soumettre toute la documentation appropriée de l'athlète au bureau de Tir à l'arc Canada, au moins 3 semaines avant de participer à un événement en tant que membre de l'équipe nationale :

- Formulaire médical de l'athlète - à utiliser en cas d'urgence
- Formation antidopage
- Formation sur le respect dans le sport/la sécurité dans le sport

4.5 Scores de qualification minimaux

Les archers seront sélectionnés s'ils atteignent les scores minimaux de qualification suivants ou plus :

Scores de qualification minimaux	
Hommes seniors	Femmes seniors
570	500

5. Performance et maintien du statut de sélection

Les archers sélectionnés pour les Championnats panaméricains de 2024 devront s'entraîner et concourir pendant la période précédant les Championnats. Une fois sélectionnés, ils devront remplir et soumettre un plan d'entraînement et de compétition qui décrira leur préparation pour l'événement.

6. Organisation de l'équipe

Il y aura une seule équipe d'un point de vue organisationnel, composée des athlètes sélectionnés, des entraîneurs et/ou des directeurs d'équipe, des substituts nommés (qui ne voyagent pas) et de tous les membres associés à l'équipe de Tir à l'arc Canada.

Dès que des informations détaillées sur les championnats seront disponibles, elles seront communiquées à l'équipe sélectionnée en temps utile.

7. Litiges, discipline, plaintes ou recours

- Le responsable de la haute performance réglera tout litige concernant l'admissibilité à la sélection de l'équipe.
- Les préoccupations concernant ce document de Sélection de l'équipe doivent être adressées au Directeur général de Tir à l'Arc Canada.
- Les contestations concernant la mise en œuvre de ce document de Sélection de l'équipe seront réglées en utilisant la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada.

- Si un archer nommé à l'équipe du Championnat panaméricain des maîtres n'adhère pas aux termes et conditions de l'Entente de l'athlète de Tir à l'arc Canada, la Politique disciplinaire de Tir à l'arc Canada peut être mise en application.
- Toutes les mesures disciplinaires, les plaintes et/ou les appels déposés en vertu des politiques de discipline, de plainte ou d'appel de Tir à l'arc Canada, y compris les appels au Centre de résolution alternative des conflits, doivent être réglés 30 jours avant l'événement. S'il y a des différences entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise aura préséance.

Le Conseil d'administration de Tir à l'arc Canada se réserve le droit d'apporter des changements à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleures équipes possibles pour les Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres de 2024.

Tout changement à ce document sera immédiatement communiqué à tous les membres de Tir à l'arc Canada dans une édition spéciale des Nouvelles de Tir à l'arc Canada (bulletin électronique publié sur le Site Web de Tir à l'arc Canada). Dans le cas de circonstances imprévues ou inhabituelles, telles que déterminées par le Comité de HP de Tir à l'arc Canada, le Comité de HP de Tir à l'arc Canada aura l'entière discrétion de résoudre la question comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Un tel exercice de discrétion sera soumis aux principes d'équité du droit administratif canadien.